



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-
GROSEILLES

Département de Meurthe-et-
Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés :
8
Conseillers votants : 8

*Le Maire certifie que la convocation
du conseil a été faite le 13/06/2025*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX

Absents : Stéphane PIERI

Excusés : Thomas WECKERING

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 25/25 :

MISE À DISPOSITION DES BIENS DU BUDGET EAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Madame le Maire explique au conseil que le transfert de la compétence eau entraîne la suppression du budget Eau de la commune. Les biens inscrits à l'investissement du budget doivent donc être également transférés à la Communauté de Communes, à exception des terrains qui seront affectés au budget de la Commune.

Le conseil est aujourd'hui appelé à autoriser Madame le Maire à signer le procès-verbal qui acte le transfert des biens du budget Eau.

Madame le Maire indique que la Communauté de Communes sera notamment autorisée à disposer des biens en ce qui concerne l'occupation, la réparation, ou le remplacement.

Cette mise à disposition est gratuite et en cas de suppression du service Eau de la Communauté de Communes, les biens seront réaffectés à la Commune.

Après délibération, le conseil vote contre la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens du budget Eau à la Communauté de Communes.

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 3

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire

